



Accord du 15 décembre 2000

**entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement
de la République fédérale d'Allemagne relatif au Traité
du 23 novembre 1964 sur l'inclusion de la commune
de Büsingen am Hochrhein dans le territoire douanier suisse
concernant la rétrocession d'une part du produit de la TVA
que la Confédération suisse perçoit sur son territoire national
ainsi que sur celui de la commune de Büsingen am Hochrhein**

RS 0.631.112.136.1; RO 2003 1602

Traduction

Modifications de l'accord et des annexes 1 et 2

Adoptées le 13 février 2019 lors de la séance de la Commission mixte germano-suisse
de Büsingen am Hochrhein.
Entrées en vigueur par échange de notes le 24 novembre 2020 avec effet le 1^{er} janvier 2019.

Art. 5, al. 2

2. La déduction en vertu de l'al. 1 est majorée du pourcentage fixé à l'annexe 2 pour
les prestations non quantifiables

Annexe 1

Annexe 1 à l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif au Traité du 23 novembre 1964 sur l'inclusion de la commune de Büsingen am Hochrhein dans le territoire douanier suisse concernant la rétrocession d'une part du produit de la TVA que la Confédération suisse perçoit sur son territoire national ainsi que sur celui de la commune de Büsingen am Hochrhein concernant le calcul de la part en pour-cent du produit de la TVA suisse se rapportant à la commune de Büsingen, conformément à l'art. 4 du traité susmentionné pour l'année de référence 2016:

| | en % | |
|---|-----------------------|------------------|
| Produit de la TVA suisse ¹ (selon le compte d'Etat de la Confédération suisse) | CHF 22 280 407 070 | |
| Coefficient de correction du revenu national ² | 1 | |
| Population résidente moyenne en Suisse ³ (selon l'Office fédéral de la statistique) | 8 373 338 | 99,9834144 |
| Population résidente moyenne de la commune de Büsingen ³ (selon l'Office de la statistique de Bade-Wurtemberg) | 1 389 | 0,0165856 |
| Total de la population résidente moyenne | 8 374 727 | 100,0000000 |
| Taux de la population de la commune de Büsingen par rapport à la population totale | | 0,0165856 |
| Déduction des frais de perception et d'administration (5 %) | | -0,0008293 |
| Part nette du produit de la TVA revenant à la commune de Büsingen | CHF 3 510 575 | 0,0157563 |
| Déduction en raison des prestations fournies par la Suisse selon l'annexe 2 | CHF 1 473 575 | -0,0066138 |
| Pourcentage déterminant pour le calcul du montant revenant à la commune de Büsingen pour l'année courante | | 0,0091426 |

¹ Créances nettes (créances brutes moins pertes sur débiteurs) augmentées des amendes et des intérêts moratoires et diminuées des intérêts rémunérateurs.

² L'Office fédéral de la statistique ne publie plus de données relatives aux revenus cantonaux. C'est pourquoi il est admis que le revenu par habitant du territoire de Schaffhouse/Büsingen correspond toujours grosso modo à la moyenne suisse.

³ La population résidente moyenne de 2016 correspond à la moyenne arithmétique entre la population résidente au 31 décembre 2015 et la population résidente au 31 décembre 2016.

Annexe 2

Annexe 2 à l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif au Traité du 23 novembre 1964 sur l'inclusion de la commune de Büsingen am Hochrhein dans le territoire douanier suisse concernant la rétrocession d'une part du produit de la TVA que la Confédération suisse perçoit sur son territoire national ainsi que sur celui de la commune de Büsingen am Hochrhein concernant la liste des prestations que des autorités suisses (Confédération et cantons) fournissent en faveur de la commune de Büsingen ou de sa population, d'après l'art. 5 du traité susmentionné pour l'année de référence 2016:

| | CHF | CHF |
|---|---------|------------------|
| <i>Par la Confédération</i> | | |
| Paiements directs aux agriculteurs | 547 884 | |
| Contributions à des cultures particulières dans la production végétale | 143 741 | |
| Couverture du déficit de la ligne de bus 71.025 Schaffhouse-Ramsen | 164 441 | |
| Sous-total quantifiable | | 856 066 |
| Majoration de 20 % pour prestations non quantifiables | | 171 213 |
| Sous-total Confédération | | 1 027 279 |
| <i>Par le canton de Schaffhouse</i> | | |
| Réduction des primes de l'assurance-maladie | 3 845 | |
| Transports publics | 136 999 | |
| Écoles primaire et secondaire | 32 059 | |
| Formation professionnelle | 199 010 | |
| Sous-total quantifiable | | 371 913 |
| Majoration de 20 % pour prestations non quantifiables | | 74 383 |
| Sous-total canton de Schaffhouse | | 446 296 |
| Prestations fournies par des autorités suisses en faveur de la commune de Büsingen ou de sa population | | 1 473 575 |

Rétrocession d'une part du produit de la TVA perçu en Suisse
et sur le territoire de la commune de Büsingen am Hochrhein.
Ac. avec l'Allemagne

RO 2020